L’hôpital pédiatrique de Zurich reprend les circoncisions

11/08/2012 à 13h31

L’hôpital pédiatrique de Zurich a annoncé vendredi qu’il levait son moratoire sur les circoncisions pour motifs religieux. Mais chaque cas sera examiné individuellement à l’avenir.

L’Hôpital pédiatrique de Zurich pratique à nouveau des circoncisions motivées par la religion. Il met fin, sous condition, au moratoire introduit en juillet. L’établissement agira au cas par cas en tenant compte “du bien de l’enfant” et en exigeant l’accord écrit des parents.

La décision de l’Hôpital pédiatrique de Zurich a été prise en accord avec des spécialistes du domaine de l’éthique, internes et externes, écrit vendredi l’établissement. Lors de circoncisions non motivées sur le plan médical, **une “évaluation individuelle de chaque cas” sera désormais effectuée, assortie d’un “examen minutieux du bien de l’enfant”, précise l’hôpital.**

Si ces points permettent de répondre positivement à la demande de circoncision, les parents devront ensuite **“confirmer par écrit avoir tenu compte des précisions apportées à ce sujet par l’hôpital ainsi que leur accord en vue de l’intervention”.**

Le même mode de faire s’appliquera à d’autres opérations non nécessaires sur le plan médical mais souhaitées par les parents.

L’Hôpital pédiatrique de Zurich avait décidé à la mi-juillet de suspendre la pratique des circoncisions non indispensables. **Il réagissait ainsi à un arrêt du tribunal de grande instance de Cologne (D), jugeant que l’ablation du prépuce pour motif religieux était une blessure intentionnelle et donc illégale.**

Dans le droit suisse, ce type d’intervention sur des garçons qui ne disposent pas encore de faculté de jugement remplit

également les conditions de la lésion corporelle simple, selon le Ministère public zurichois.

> ***Ce dernier constate toutefois que cette pratique est acceptée sur les plans politique, social et culturel. (…)***

RTS